

Centre d'Enfouissement de Déchets Ultimes de Rochecolombe

Un complément au Dossier remis par VIGI-NATURE
lors de la première Enquête publique en février 2006 :

VIGI-NATURE apporte un autre éclairage aux "50 Questions - 50 Réponses" du SIDOMSA

Après la publication et la très large diffusion d'un "supplément gratuit" de 16 pages du journal *La Tribune* en date du 6 avril 2006, document en réalité financé sur fonds publics, **l'Association VIGI-NATURE émet la plus vive protestation contre l'abus** qui consiste pour un syndicat intercommunal à tenter d'influencer l'opinion par voie de publicité. Selon le SIDOMSA ce document était supposé "éclairer le débat actuel" autour du choix de ce site destiné à recevoir pendant au moins vingt ans les "déchets ultimes" issus du centre de Lavilledieu. On verra ici que cette publication est loin d'avoir répondu à toutes les questions que l'on est en droit de se poser et qu'une fois encore la propagande ne s'apparente pas à de l'information.

On ne peut de toute manière pas occulter le fait que **le site de Rochecolombe est dans une zone fracturée** où circulent des eaux souterraines, au cœur d'un vallon en prise directe avec la rivière et que les bassins de lixiviats seront à moins d'un kilomètre et demi de l'Ardèche en amont du cœur touristique de la région...

On ne peut pas non plus ignorer qu'on est au cœur d'**une zone naturelle fragile** riche en espèces protégées, classée en zone de "revitalisation rurale", dans un espace à vocation touristique, à proximité d'un village historique et d'un château en voie de classement et à peine deux cents mètres d'un hameau qui ne relève pas du territoire du SIDOMSA...

VIGI-NATURE entend pointer ici quelques vérités dérangeantes et poser quelques questions subsidiaires.

1 - "Pas chez moi"...

Les élus du SIDOMSA se targuent de défendre l'intérêt général et accusent implicitement (Question 4) leurs opposants de développer un syndrome de NIMBY (qu'ils orthographient approximativement NIMBYE). Cette appellation ne signifie pas, comme ils l'affirment, "pas chez moi mais chez les autres", elle résume la formule anglaise *Not In My Back Yard* qui se traduit par "pas dans mon arrière-cours".

Et, précisément, il ne faut pas manquer d'aplomb pour s'appuyer sur un tel argument quand on envoie ses déchets à quelques mètres d'un hameau qui ne relève pas de son propre syndicat, quand on a rien trouvé de mieux que de proposer, à Lagorce, un deuxième site en dehors de son propre territoire de compétence et quand on agit contre l'avis unanime des communes concernées, de leurs habitants et de toutes les communes alentours.

On attendrait plus de pudeur dans le ton et un argumentaire moins frelaté. **La curieuse absence de positionnement géographique de Rochecolombe sur la carte présentée en introduction de l'argumentaire du SIDOMSA est d'ailleurs éloquente...**

L'excentricité du site est-elle trop voyante? Le NIMBY des élus du SIDOMSA est-il trop flagrant ?

Le SIDOMSA (Question 39) reproche curieusement à ses opposants ne pas avoir proposé un autre site. Et pour cause: il eût sans doute été plus aisé pour lui d'argumenter sur le NIMBY de VIGI-NATURE. En fait plusieurs autres sites avaient eu les faveurs des premières études et nul n'a jamais su exactement pourquoi ils ont été écartés, même si la présence au sein du Bureau syndical d'un représentant de l'une ou l'autre des communes concernées pourrait être un élément de réponse. *A contrario* s'il n'y a plus qu'un seul site susceptible d'abriter des déchets ultimes dans tout le territoire de l'Ardèche méridionale – comme on veut nous le faire croire – comment va-t-on faire demain lorsque les sites de Grospièrres et de Rochecolombe seront arrivés à saturation? Continuera-t-on à naviguer à courte vue?

2 - La méthode et les critères ayant présidé au choix

Après s'être longtemps vanté de la qualité de son *Etude multicritère* qui était supposée avoir déterminé objectivement le choix du site, après avoir de manière insistante souligné sa volonté de se conformer à ses résultats, **après l'avoir manipulée pour parvenir au choix préétabli** (surévaluation de 17 points sur 50) en traficotant les réponses (notamment kilométrages faux, nombre de villes traversées faux, etc), puis l'avoir modifiée en catimini juste avant l'Enquête publique – mais après que les élus aient voté leur accord sur la foi de ces documents! –, le

SIDOMSA nous assure maintenant que seules la géologie, l'hydrogéologie et la manière de canaliser les eaux sont déterminantes.

Pourquoi donc alors avoir élaboré 3 études incluant plusieurs autres critères si en définitive on préfère n'en retenir qu'un ou deux ?

Pourquoi avoir inclus ces études dans le Dossier remis à l'Enquête si elles n'ont pas de valeur ?

Plus grave encore : **pourquoi avoir modifié en douce les documents remis à l'Enquête s'ils sont sans importance ?** A qui fera-t-on croire que les documents sur lesquels les Elus et les Services de l'Etat se sont prononcés ne sont que de simples "documents de travail" susceptibles d'évoluer au gré du bon vouloir de leur commanditaire (Question 21)?

Pourquoi avoir changé, au moment de la remise du Dossier à l'Enquête, les notations de l'Etude multicritère ayant permis d'arrêter un choix depuis trois ou quatre ans ?

Voulait-on préserver coûte que coûte l'apparente *pôle position* de Rochedolombe?

Pourquoi ne pas avoir engagé une étude sur d'autres sites comme l'avait demandé de manière expresse le Préfet en subordonnant la pénétration du SIDOMSA sur le site de Rochedolombe à une recherche approfondie de sites alternatifs?

L'argumentaire du SIDOMSA ne donne aucune réponse sérieuse aux questions posées à cet égard au cours de la réunion publique de Vogüé en février. VIGI-NATURE a par contre remis un dossier détaillé aux Commissaires-Enquêteurs démontrant la partialité de l'*Etude multicritère* récapitulative et ce qu'on est bien obligés d'appeler les falsifications grossières des documents présentés dans le cadre de l'Enquête.

3 - La géologie, les eaux souterraines et la "désinformation"

A la demande du Préfet Kraft une "tierce expertise" avait été demandée pour statuer sur les avis divergents de l'étude de la SOGREA, commanditée par le SIDOMSA, et l'étude du Cabinet GAUDRIOT, sollicitée par VIGI-NATURE. Cette tierce expertise a été réalisée par un hydrogéologue du BRGM, un organisme choisi par le SIDOMSA. Curieusement c'est l'ingénieur en chef de la SOGREA, principal rédacteur du dossier, qui a piloté la seule visite sur le terrain qu'a réalisé le BRGM.

Comment explique-t-on que dans le cadre d'une tierce expertise, par définition contradictoire, le Dr.Gombert, rédacteur du dossier GAUDRIOT, hydrogéologue réputé, spécialiste du sous-sol ardéchois et auteur d'une thèse sur ce même sujet, n'ait même pas été convié à cette visite?

A la suite de sa visite éclair l'expert du BRGM conclut péremptoirement que le vallon est "exempt de ressource en eau et ne possède pas de relation hydraulique avec les ressources avoisinantes". Cet expert ignore manifestement d'une part qu'un troupeau de vaches séjourne sur le site et s'y abreuve et d'autre part que depuis toujours les habitants du hameau voisin de Leyris y conduisaient leurs animaux et qu'ils nomment *Claoussou* la source située au cœur du site.

Dans son argumentaire le SIDOMSA présente [Questions 26 et 49, si bien intitulée "*contrer la désinformation*" (sic!)] comme un argument déterminant les explorations de Roland Oddes et Jean-Pierre Baudu, spéléo-plongeurs spécialistes des relevés topographiques qui ont cheminé dans les 420m (et non 700m comme le dit le SIDOMSA) de galeries de la Source du Moulin à Rochedolombe. Le relevé topographique est présent dans le Dossier même du SIDOMSA remis à l'Enquête. **Ce relevé indique clairement que l'axe de l'arrivée des très abondantes eaux souterraines de cette source est "plein sud" autrement dit dans un axe susceptible de venir de Leyris et du vallon du Devessou, lieu du futur centre de stockage de déchets.** On soulignera que, tout comme l'expert du Cabinet GAUDRIOT, l'hydrogéologue Bernard Lauriol, professeur de géologie à l'Université d'Ottawa, qui connaît très bien les lieux puisqu'il est natif de St Maurice d'Ardèche et qu'il est encore venu sur le site très récemment, a lui aussi affirmé que **les eaux provenaient pour l'essentiel du sud** - en pointant notamment l'existence de grandes perforations millénaires venant toutes du sud dans les rochers surplombant le site de la source...

Mais le SIDOMSA affirme imperturbablement - en s'appuyant sur l'étude des spéléo-plongeurs qu'il n'a manifestement pas compris ! - **que l'arrivée des eaux est confirmée "plein nord"!** On croit rêver... Plus expéditif, le BRGM avait écarté ce fait gênant en déclarant *ex abrupto* que "l'alimentation de la source du Moulin ne provient que de l'Est (...) bien qu'une reconnaissance spéléologique ait cheminé en premier lieu plutôt vers le sud de la résurgence. Il faut noter la difficulté des relevés topo en conduit noyé, impliquant un risque élevé d'erreur." Pardi! Il est évident que dans un bureau on se trompe moins... Piqués au vif, les plongeurs, au demeurant très expérimentés, ont confirmé ce relevé " plein sud" en plongeant à nouveau le 2 avril 2006 avec des balises de repérage en relation avec la surface. Ils ont de plus, une fois encore, constaté l'exceptionnelle clarté des eaux, l'arrivée dans la galerie d'une autre source d'eau plus froide convergente et d'origine plus lointaine et plus profonde. On notera que si l'on confronte ce relevé topographique et l'actuel périmètre de protection de la source celui-ci s'avère de fait totalement inadapté. Dans *Le Dauphiné* du 2 mai 2006 (cf. *CSDU : le réseau de Rochedolombe se*

ont découvert dans une récente publication du SIDOMSA intitulée "50 questions, 50 réponses" que le résultat exposé était à l'inverse de ce que nous avons publié!". On le serait à moins.

On relèvera que le BRGM avait aussi méprisé l'importante résurgence, possible preuve de l'existence d'un chenal karstique sous le site du Devessou, qui avait conduit à la suspension des travaux sur la D1 au lieu dit Vincennes, en pensant qu'il ne s'agissait que d'une canalisation cimentée (sic!) de récupération des eaux de ruissellement ce qui est totalement infirmé par les photos réalisées pendant l'arrêt des travaux, photos que VIGNATURE a joint au Dossier remis aux Commissaires Enquêteurs.

Très gênante aussi, la manière dont le BRGM s'est débarrassé de la présence d'un "bruit de fond important" consécutif à l'injection des colorants dans le site du Devessou, "bruit de fond" constaté par le cabinet HYDROC tant à la Source du Moulin à Rochecolombe qu'à la source de Font Garou à Lagorce. Ce "bruit de fond" c'est la présence faible mais très perceptible de colorant (sulforhodamine B) dans ces sources... Dans la mesure où ce constat pourrait remettre évidemment en cause l'hypothèse de la SOGREAH et du BRGM selon laquelle il n'y a pas de communication souterraine directe ou indirecte avec le Devessou, ce dernier tranche en disant que cela "amène à se demander si un phénomène de largage de colorant ne se produit pas, consécutivement à plusieurs largages antérieurs"! Plutôt que de s'interroger sérieusement sur cette présence diffuse et demander un contrôle on préfère avancer une hypothèse fantaisiste. Il est vrai qu'on n'en est plus à une énormité près dans ce dossier.

On verra d'ailleurs bientôt que plusieurs hydrogéologues contestent les conclusions hâtives et complaisantes du BRGM.

A terme le risque de pollution par le CSDU de l'exceptionnelle Source du Moulin à Rochecolombe n'est donc pas du tout exclu. Ceci est bien sûr en totale contradiction avec l'esprit des textes réglementaires et sera sujet à contentieux dans le futur.

4 - Le choix de l'enfouissement et le coût

Le 21 décembre 2005, la Commission Européenne a présenté une "*Nouvelle stratégie en matière de déchets*". Il y est écrit : "D'un point de vue environnemental; la mise en décharge des déchets est la pire des solutions. Elle est consommatrice d'espace et pourrait générer une responsabilité environnementale future. C'est un gaspillage des ressources". Tiens donc...

Pourquoi va-t-on alors enfouir à Rochecolombe des déchets supposés ultimes, mis sous film ce qui ne manquera pas d'activer leur développement bactériologique, alors qu'ils comportent encore un pourcentage important de matières fermentescibles si l'on en croit l'*Etude d'impact*?

Pourquoi affirmer aussi dans l'*Etude d'impact* que "le système de l'incinération a en premier lieu été étudié mais n'a pu être retenu en raison de son coût exorbitant (sic!) en l'espèce (de 500 à 1000 euros HT la tonne)", coût exorbitant certes mais faux puisque les statistiques officielles parlent tout au plus de 60 à 80 euros HT la tonne ?

Si le transport hors de notre département (à Roussas qui est moins éloigné de Lavilledieu (50km) que Lavilledieu de Coucouron (65km!)) n'est, paraît-il, pas une bonne solution pour nos déchets (Question 11) pourquoi expédie-t-on les boues des stations d'épuration d'Aubenas et alentours jusqu'à Châlons-sur-Saône?

Pourquoi, lorsqu'on évoque la question financière ne précise-t-on pas le coût de l'amortissement de l'investissement du site (au moins 6,1 millions d'euros HT, qui seront très vraisemblablement largement dépassés, pour les trois phases de travaux sans compter les frais de maintenance obligatoire au delà des vingt ans d'utilisation, et non les seuls 4,5 millions HT de la seule première phase comme cela est dit dans la Question 40)? Pourquoi ne dit-on pas clairement aux administrés que la facture sera de toute manière beaucoup plus élevée qu'auparavant? Où se trouve de plus l'étude prévisionnelle relative aux frais de fonctionnement du futur site et aux indispensables modifications du système de traitement de Lavilledieu, pour qu'on puisse valablement comparer les données chiffrées?

On balaie d'un revers de main l'option de la méthode OXALOR/CALCIOR en disant qu'avec ce système de traitement il subsiste des déchets ultimes mais on oublie de dire que ces déchets sont réduits, neutralisés et utilisables et non plus fermentescibles! Et en oubliant que l'on pourrait traiter conjointement avec le même système les boues des stations d'épuration... Pourquoi ne se propose-t-on pas d'investiguer à Lezay, dans les Deux-Sèvres, afin de connaître l'unité pilote qui a déjà traité pendant un an des déchets ménagers contrairement à ce que dit le SIDOMSA? Une enquête publique est en bonne voie et un permis de construire est sur le point d'être accordé pour un site de traitement de 60000 tonnes de déchets ménagers par an dans ce département. Pourquoi ne cherche-t-on même pas à en savoir plus?

5 - L'image et la question de l'aménagement du territoire

La réputation internationale de l'Ardèche s'est construite au fil des ans sur une image d'extrême naturalité et toute son activité qu'elle soit touristique, thermale ou agricole vit de cette image forte. **Une image est difficile à bâtir, elle est très facile à détruire. La moindre pollution de l'Ardèche** – aussi minime soit-elle – **pourrait avoir des répercussions médiatiques considérables**. L'implantation d'un CSDU en pleine nature, au cœur de l'Ardèche touristique, et à deux pas d'un site historique (château et vieux village de Rochecolombe en voie de classement), à proximité immédiate de la rivière apparaît comme une aberration qui indignera tous les visiteurs à qui on ne pourra pas systématiquement demander de détourner le regard et le nez.

A qui fera-t-on croire (Question 32) qu'on pourra leur dissimuler l'existence d'un site dont l'emprise totale est aujourd'hui de près de 30 hectares, déboisé et passé au bulldozer, longé par un chemin de randonnée très connu, et dont l'accès est l'une des routes les plus empruntées par les touristes et... les courses cyclistes?

6 - Une grave erreur relative à la pluviométrie

Une large partie du Dossier technique réalisé par la SOGREAH pour le SIDOMSA est basée sur une *Etude climatologique* détaillée présentée dans le Dossier remis à l'Enquête.

Les événements pluviométriques récents sont tous répertoriés sur des relevés issus de la station de Météo France d'Aubenas. Les records pluviométriques mentionnés sont ceux de la région proche d'Aubenas. C'est ainsi qu'il est écrit que la journée du 17 août 2004 établissait un record exceptionnel avec une précipitation de 118mm. Or si cette journée était effectivement élevée pour Aubenas elle ne l'était pas pour Rochecolombe qui ce jour là n'avoisinait que les 55mm... si l'on en juge par le relevé complet fourni par Météo France à VIGNATURE.

Par contre les vrais records, relevés à Lanas et à Vallon Pont d'Arc, s'établissent à 261mm (Vallon) le 20 septembre 1982 (vraisemblablement 230 mm pour Rochecolombe ce jour là au vu de la carte des courbes de pluie) et à 264 mm le 22 septembre 1993. Une photo prise à Rochecolombe à l'occasion de l'un de ces "événements pluviométriques" est d'ailleurs tout à fait significative et très impressionnante.

En fait, parce que les fortes pluies viennent du sud, Rochecolombe se situe dans l'axe Vallon-Mirabel sur toutes les cartes de relevés de Météo France et non dans la configuration albenassienne, comme le croit la SOGREAH.

Le Dossier climatologique de la SOGREAH affirme que la pluie journalière décennale (moyenne de référence) est de 133mm.

Ce chiffre est un chiffre clé puisqu'il conditionne tout le raisonnement en relation avec l'organisation du site et l'assainissement pluvial. L'étude est très explicite à cet égard : "le but de la présente étude est de dimensionner : 1/ le bassin de stockage nécessaire à la rétention des eaux de ruissellement d'une pluie décennale journalière, tombée sur le CET, 2/ le système de drainage nécessaire à la collecte et à l'acheminement vers le bassin de stockage des eaux pour une pluie décennale d'une durée de 30mn, 3/ les caniveaux périphériques d'interception des eaux du bassin versant naturel pour une pluie décennale d'une durée de 30mn". Cette valeur sert aussi à estimer les eaux ruisselant sur la couverture de réhabilitation de la décharge et à estimer la quantité de lixiviats issus des eaux de pluie.

Or il s'avère que ce chiffre de 133 mm est erroné

La fiche climatologique établie à Lanas, évidemment proche géographiquement de la réalité de Rochecolombe, montre que le record est de 182,9 mm en septembre 1993 et les données statistiques établies de 1991 à 2004 à Vallon sur 20 ans permettent d'avancer, selon les techniciens, une valeur de pluie d'occurrence décennale sur 24 heures de 187 mm (méthode du renouvellement utilisée par Météo France sur la période 1991-2004 et relevé statistique Météo France).

Le Dossier SOGREAH s'appuie sur une valeur de 152mm qui après correction par le coefficient $w = 0,875$ donne **le chiffre de la pluie journalière décennale de 133mm** annoncé plus haut.

En appliquant les mêmes critères mais avec les vrais relevés nous obtenons 163,33mm.

Ce chiffre est donc largement supérieur (+23%) à la valeur de pluie décennale ayant présidé à tous les calculs de calibrage du site!

De plus, l'affirmation selon laquelle "les valeurs maximales de précipitations journalières observées au cours des 30 dernières années sont donc inférieures à la valeur de pluie de projet journalière calculée" est également fautive au vu du tableau des relevés de Météo France.

Cette grave erreur méthodologique, qui doit au moins engager une révision de la configuration du site, montre que les travaux de la SOGREAH manquent de rigueur et cela laisse planer un doute considérable sur toutes les autres considérations techniques émises par ce cabinet d'étude.

7 - Les risques d'incendie

Le risque d'incendie n'est pas à prendre à la légère dans une région comme la nôtre. Le 24 juin 2003 un vaste incendie a frappé le site du SIDOMSA à Lavilledieu. Le journaliste du *Dauphiné* rapporte ainsi les faits le lendemain: « Il était presque 14 heures lorsque l'alerte a été donnée. *Les balles compressées de déchets inertes, stockées dans le dernier casier en exploitation (...) venaient de prendre feu . (...)* Le responsable du SIDOMSA, Cédric d'Imperio, avançait la grande probabilité d'un *effet loupe joué par un film plastique*, la grande chaleur faisant le reste». Intéressant... Il faudra six engins pompiers, 30 pompiers et *une cellule pour appareils respiratoires* puis deux canadiens, les engins de terrassement de la carrière voisine et les camions d'un chantier proche pour venir à bout du feu le soir venu. Les photographies prises alors montrent l'ampleur du sinistre et l'importance des fumées dégagées. Dès le 25 juin, l'*Association de Sauvegarde de la Vallée de l'Auzon* écrit au Préfet en posant notamment les questions suivantes : « Pourquoi des déchets inertes et ultimes brûlent-ils ? (...) Comment se fait-il qu'un feu puisse démarrer ainsi? Qu'advierait-il si la même chose se produisait sur le « futur site prévu de Rochedolombe » ? ».

Quand on sait que d'autres incendies ont eu lieu sur le site de Lavilledieu, notamment en 2004 en pleine nuit, on peut effectivement se poser la question.

Les balles de déchets "ultimes" brûlent, le feu se propage, et on ne sait pas trop pourquoi...

On imagine par contre l'impact qu'un tel événement pourrait avoir à proximité immédiate du hameau de Leyris que l'on sera sans doute obligé d'évacuer si le mistral venait à souffler tant sa proximité est grande (les premières maisons sont à 200mètres et un élevage de pur-sangs arabes est encore plus proche) et tout cela au sein d'une zone sensible à forte implication touristique qui entend promouvoir un autre tourisme avec l'espace de restitution de la Grotte Chauvet situé, faut-il le rappeler, à moins de 10 kilomètres du lieu prévu pour le CSDU.

Question subsidiaire : **a-t-on prévu une arrivée d'eau conséquente sur le site ?** et si oui, d'où vient-elle puisqu'elle n'est mentionnée nulle part dans le Dossier remis à l'Enquête bien qu'on nous assure, suprême sollicitude, que les chemins seront mouillés en cas de sécheresse pour éviter la poussière !?

8 - Les risques pour la santé

VIGI-NATURE n'a jamais fait des risques pour la santé un argument déterminant de son combat. Par contre **en affirmant ironiquement (Question 35) que les risques sanitaires sont inexistant à proximité d'un CSDU, le SIDOMSA va à l'encontre des études les plus récentes** comme le Rapport "*Stockage des déchets et santé publique*" publié en mars 2005 sous l'égide de l'Institut de Veille Sanitaire, l'ADEME, le BRGM, le Réseau Santé Déchets, etc. qui note que "l'hydrogène sulfuré peut entraîner des effets aigus" notamment pour les personnes soumises à une exposition continue et que "les populations concernées résident dans un périmètre pouvant aller jusqu'à 2000 m autour du centre de stockage", qu'il est important que "l'on comble les lacunes et notamment la connaissance de la contamination des milieux de l'environnement autour des centres de stockage" en précisant qu'il y a des "incertitudes sur les polluants" présents dans les rejets "notamment les lixiviats"... Alors anodins, les risques? Vite dit.

9 - Encore des affirmations fantaisistes

Le SIDOMSA minimise systématiquement la question des odeurs. Il nous affirme qu'il n'y a jamais eu de plainte à Lavilledieu. C'est évidemment faux : l'*Association de sauvegarde de la vallée de l'Auzon*, basée à Lavilledieu, qui a multiplié les pétitions ("La Météo de l'été à Lavilledieu" a recueilli 500 signatures) et les actions, **confirme que "la nuisance est permanente, agressive et insupportable dans un rayon de 2km"**. Selon cette association, il est également faux de dire que 80% des odeurs désagréables proviennent du seul centre de compostage voisin du SIDOMSA. De plus, les personnes choisies comme "réfèrents" savent fort bien distinguer entre une odeur de déchets verts et une odeur d'ordures ménagères en décomposition. Tout va très bien aussi autour du SICTOBA, nous dit-on. Or ce n'est pas du tout l'avis de la SAED (*Sud Ardèche Environnement Déchets*), basée à Grospièrres, qui suggère que l'on interroge les riverains... plutôt que de parler à leur place.

On nous dit aussi que "dans le secteur du Var" (pourquoi le Var? si l'on veut parler de Grasse, la capitale des parfums, on doit faire référence aux Alpes-Maritimes) les centres d'enfouissement ne posent aucun problème dans "les zones de production de fleurs"... De deux choses l'une : ou on est complètement hors sujet ou l'on ne sait pas de quoi on parle et on omet de dire que les incinérateurs locaux règlent précisément certaines questions.

On veut aussi nous convaincre que le site du SDEE en Lozère est analogue au futur site de Rochedolombe. On oublie seulement de dire qu'il s'agit d'un site nlan qui n'est pas dans un vallon encaissé

aboutissant dans une rivière touristique! Cela change un peu la donne... Et puis pourquoi illustre-t-on (Question 50) ce propos avec la soi-disante photo d'"un casier du CSDU de la Lozère exploité en balles cerclées non filmées" alors que cette photo provient d'un document publicitaire d'un fournisseur de machine à filmer les balles affiché en Mairie de Rochecolombe?

10 - Les mauvaises manières

Le SIDOMSA affirme (Question 23) que deux propriétaires l'ont spontanément contacté en 2002 pour vendre leur parcelles avant même que la délibération du Syndicat soit prise... Spontanément? Le SIDOMSA oublie de dire qu'un autre propriétaire a été démarché, le jour de la présentation du projet en Mairie de Rochecolombe en début 2002, par le Président d'alors et le Directeur en personne et que ce propriétaire, n'habitant pas à Leyris, a refusé de vendre... en dépit des considérations sur le soi-disant achat moins rémunérateur en cas d'expropriation.

Par contre, on s'étonnera que le SIDOMSA n'ait jamais cherché à contacter les autres propriétaires concernés qui habitent presque tous à Leyris... **Pourquoi aussi n'avoir jamais cherché à rencontrer les habitants de ce hameau lagorçois situé à quelques deux cents mètres du futur site?**

Pourquoi nous affirme-t-on (Question 46) que l'achat par expropriation est fait sur la base de 2110 euros HT l'hectare alors que les propositions réellement reçues par la plupart des propriétaires sont sur la base de 500 euros HT l'hectare et qu'un seul propriétaire voit la valeur de ses terres évaluée à 3000 euros HT. Qui veut-on abuser de la sorte?

Pourquoi prétendre que c'est le Maire de Rochecolombe qui a indiqué le site au SIDOMSA pour ensuite reconnaître par écrit, dans le cadre de l'Enquête, que cette affirmation était erronée?

Pourquoi attaquer la Commune de Rochecolombe au Tribunal Administratif alors qu'elle ne cherche qu'à se défendre contre une décision unilatérale et à s'informer?

Pourquoi avoir refusé de rencontrer l'Association VIGI-NATURE pendant quatre ans en dépit de la demande expresse du Président du Conseil Général?

Pourquoi ne jamais avoir rencontré le principal employeur du canton situé à proximité du site? Pourquoi donner des chiffres fantaisistes sur le nombre d'employés ou sur la nature de l'activité de cette entreprise dans le Dossier remis à l'Enquête?

Pourquoi écrire, sinon pour nuire et sans le moindre commencement de preuve, que la démarche de ladite entreprise (leader de la cosmétique bio) "semble cacher des intérêts privés d'une logique économique bien éloignée de l'intérêt général et du service public"? Celle-ci a seulement le tort, placée sous le vent des nuisances olfactives sans aucune barrière physique, de défendre en toute logique l'environnement de son site, la singularité de son implantation et la cohérence de l'aménagement du territoire. Les élus du SIDOMSA se sont-ils seulement demandés pourquoi cette entreprise n'était pas dans une zone industrielle et si son succès ne tenait pas précisément à des facteurs qui leur échappaient? Question subsidiaire : croient-ils sincèrement qu'elle se serait implantée à proximité du centre de stockage s'il avait existé?

11 - Une forte opposition

Pour l'essentiel les élus du SIDOMSA sont tous éloignés de Rochecolombe, qui relève d'ailleurs d'une Communauté de Communes hors du territoire de compétence du SIDOMSA. **Plusieurs d'entre eux connaissent mal la situation géographique et économique de ce territoire.** Ils préfèrent donc occulter l'impact négatif qu'un tel centre peut occasionner au cœur d'une zone à vocation touristique. En conséquence **ils récuse tous ceux qui s'inquiètent de leur projet à 1,5 km de la rivière Ardèche** : les Communes alentours et les Communes en aval du site (la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche à laquelle adhère Rochecolombe s'est prononcée contre), le Syndicat d'Hôtellerie de plein air, les Vignerons ardéchois, la Société Coopérative vinicole intercommunale de Vogué, la Fédération de la Pêche de l'Ardèche, la Fédération française de Randonnée pédestre, la Fédération de Chasse de l'Ardèche, l'Association de sauvegarde de la vallée de l'Auzon, les Verts Ardèche, etc.

Pourquoi ne les a-t-on pas nommés dans la réponse à la Question 17 (*Qui a soutenu, qui s'est opposé?*) ? Et pourquoi ne parle-t-on pas des quelques 8000 signatures d'opposition récoltées pendant la première Enquête?

Depuis plusieurs années, le SIDOMSA peine à justifier son choix, sa démarche solitaire et ses méthodes posent indéniablement problème. Il est donc urgent que la problématique des déchets fasse l'objet dans toute l'Ardèche méridionale d'une vaste concertation, que tous les syndicats intercommunaux et tous les acteurs politiques et économiques soient véritablement consultés et entendus afin que la spécificité de ce territoire fragile ne soit pas mise à mal par des dispositions inconsidérées.